

**Sujet :** VERCRUYSSSE Pierre demande : Le Pradet - Concession d'utilisation du DPM pour la base nautique de La Garonne  
**Date :** Tue, 29 Jan 2019 15:13:16 +0100  
**De :** Pierre VERCRUYSSSE

Le Club de Kayak (120 à 150 adhérents) ne dispose pas d'endroit de mise à l'eau pour ses kayaks. Le projet communal prévoit une rampe qui est située au pire endroit (côté nord de l'épi : pente importante, sur des enrochements disjoints, non protégé de la houle ni des tempêtes) et donc impraticable pour une mise à l'eau par les malvoyants ou non-voyants que nous accueillons chaque semaine (groupe "handisport").

Il convient de déporter cette rampe de 28 m carrés d'une dizaine de mètres sur le côté sud de l'épi pour qu'elle soit protégée par le port. C'est ce que demande officiellement le Club de Kayak du Pradet.

Pour le Club de Kayak : le secrétaire Pierre VERCRUYSSSE

----

Profil : particulier

Nom : VERCRUYSSSE

Prénom : Pierre